



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt Septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2016

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - G. BARRA – JL. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG - S. ARNOULD – A. DUBOIS – J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA – A. PELLEGRINO - A. RASKIN – E. MENU – J. RAYNAUD – J. TOCQUER – M. RAYNAUD - S. LELUIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir donné à A. PELLEGRINO)- S. BEURRIER (pouvoir donné à S. LELUIN) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) - N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) – A M GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENU) – C.VELAY

Absent : A. CELKA

REGIME DES CONGES SPECIAUX 2017

Monsieur le Maire propose comme chaque année de fixer les jours de congés spéciaux attribués au personnel de la collectivité.

Pour l'année 2017, les jours suivants sont proposés suite à l'avis favorable du comité technique:

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| - lundi 2 janvier | : Jour de l'an |
| - Vendredi 26 mai | : Pont de l'Ascension |
| - lundi 14 août | : Pont du 15 août |

Ces jours de congés spéciaux suivent le même régime que les jours fériés : pas de récupération en cas de maladie et de R.T.T.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le régime des congés spéciaux proposé ci-dessus pour l'année 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE